

ANNEXE N°1

CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Dans le cadre d'un accueil régulier ou occasionnel, pour des enfants âgés entre 0 et 6 ans, le calcul du tarif horaire se fait sur la base du tableau présenté ci-dessous :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 à 10
Taux d'effort du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0206%

Explication du calcul des participations familiales :

Le salaire mensuel moyen de la famille est calculé sur la base suivante :

Revenu avant déduction + tout autre revenu entrant dans le foyer

Divisé par 12 mois.

Ainsi, le tarif horaire est déterminé en multipliant le salaire imposable par le taux d'effort imposé par la C.A.F (Cf. tableau ci-dessus).

Calcul du tarif horaire
Exemple pour un couple avec deux enfants, dont le salaire mensuel moyen brut s'élève à 2.250€ :
Salaire mensuel moyen brut x Taux d'effort
Tarif horaire = 2 250 € x 0,0516 %
Tarif horaire = 1,16€

Afin de pouvoir consulter les ressources des familles via la **Consultation des Données Allocataires par les Partenaires**, les parents doivent signer l'autorisation de consultation sur le site.

Le tarif ainsi calculé sera valable toute l'année civile, excepté en cas de changement de situation familiale ou professionnelle prise en compte par la CAF, ou de mise à jour de barèmes par la CAF.

Le montant des ressources à prendre en compte est encadré par un plancher et un plafond revalorisé par la CNAF :

	Montant mensuel	Tarif horaire	Majoration (15%)
Plancher (minimum)	712,33€	0,44€	0,51
Plafond (maximum)	6 000,00€	3,71€	4,27€

Lorsque la famille ne fournit pas les documents permettant d'établir la facturation (n° allocataire ou avis d'imposition pour les ressortissants des régimes spéciaux), le tarif plafond sera appliquée.

La régularisation ne pourra se faire qu'en cas de transmission des données demandées avant le 31 octobre de l'année. Passée cette date, la Communauté de Communes du Saulnois ne procédera à aucune régularisation.

Les accueils d'urgence seront facturés au tarif horaire plancher.

- **Éléments de calcul des participations (dispositions CNAF) :**